



LE MERCREDI 30 JANVIER 2019

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 30 janvier 2019, à 20 h 05, à laquelle sont présents :

Martine Caron  
Cécile Gauthier  
Raymond Ménard

Jacques D'Août  
Edmond Leclerc  
Sylvain Tremblay

**Les représentants du comité de parents**

Anne-Marie Arcand  
Lucie St-Louis

Vanessa Reber

**Absences**

Éric Antoine  
Caroline St-Louis

Sylvain Léger  
Janie Vallée

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay.

**Sont également présents :**

Nancy Morin, directrice générale adjointe aux affaires éducatives

Jasmin Bellavance, secrétaire général

Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

**Parole au président et nouvelles de la FCSQ**

- . Fait état de la démission de M. Marc-Olivier Bisson et de Mme Andreann Thibert. Précise que leur successeur respectif devrait être assermenté lors de la séance ajournée du 20 février prochain. Remercie Mme Thibert et M. Bisson pour leur engagement auprès du Conseil.
- . Fait état de l'installation, avant la semaine de relâche, des détecteurs de monoxyde de carbone dans tous les établissements.
- . Participation, le 12 février prochain, à la conférence de presse de lancement du rendez-vous panquébécois de *Secondaire en spectacle*.

**Parole aux commissaires**

**Monsieur Raymond Ménard**

- . Évoque que près de 250 élèves de la CSCV y participeront.
- . Précise qu'un montant de 52 000 \$ sera investi par la Table Éducation Outaouais (TÉO) au bénéfice d'organismes liés à l'éducation sur le territoire de la CSCV.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 61 (2018-2019)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2018**

**RÉSOLUTION 62 (2018-2019)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 12 décembre 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 19 DÉCEMBRE 2018**

**RÉSOLUTION 63 (2018-2019)**

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le procès-verbal de la séance ajournée du Conseil des commissaires du 19 décembre 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018-2019 – ADOPTION**

**RÉSOLUTION 64 (2018-2019)**

Attendu les termes de la résolution 140 (2017-2018) ayant pour titre : « Budget 2018-2019 – adoption »;

Attendu que la présente révision budgétaire prévoit des revenus de 83 787 155 \$ et des dépenses de 83 787 155 \$;

Attendu la recommandation du comité élargi de vérification et des affaires financières lors de sa rencontre du 16 janvier 2019;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 janvier 2019;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le budget révisé 2018-2019 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS – ADOPTION**

**RÉSOLUTION 65 (2018-2019)**

Attendu que conformément à l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q.C.I.-13.3), le Conseil des commissaires avait délégué à chaque conseil d'établissement le pouvoir d'autoriser l'école ou le centre à tenir une pratique de confinement barricadé en présence des élèves;

Attendu que le Conseil des commissaires souhaite rapatrier et exercer lui-même ce pouvoir;

Attendu qu'en conséquence l'alinéa 1.41 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* sera abrogé;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 16 janvier 2019;

Il est proposé par madame la commissaire Vanessa Reber;

QUE la modification au Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs soit adoptée;

QUE le règlement ainsi modifié soit acheminé à chaque conseil d'établissement et au comité de parents tel que prescrit par l'article 395 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**PRATIQUE DE CONFINEMENT BARRICADÉ DANS LES ÉCOLES ET LES CENTRES –  
ORIENTATION**

**RÉSOLUTION 66 (2018-2019)**

Attendu les termes de la résolution 65 (2018-2019) ayant pour titre « Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs »;

Attendu que par l'entremise de cette résolution le Conseil des commissaires a repris le pouvoir d'autoriser l'école ou le centre à tenir une pratique de confinement barricadé en présence des élèves;

Attendu que la décentralisation qui avait cours jusqu'ici générait un manque d'uniformité entre les différents établissements que le Conseil des commissaires juge préoccupant;

Attendu qu'il y a lieu d'uniformiser les pratiques de confinement barricadé dans les écoles et les centres;

Attendu que le Conseil des commissaires est d'avis que chaque école et chaque centre devrait tenir, chaque année, une pratique de confinement barricadé en présence d'élèves;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 16 janvier 2019;

Il est proposé par madame la commissaire Vanessa Reber;

QUE le Conseil des commissaires décrète qu'à compter de l'année scolaire 2019-2020, chaque école et chaque centre devra obligatoirement tenir une pratique annuelle de confinement barricadé avec les élèves.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION**

**RÉSOLUTION 67 (2018-2019)**

Attendu les termes de la résolution 027 (2018-2019) ayant pour titre « Formation du comité exécutif pour l'année scolaire 2018-2019 – composition, durée du mandat et nominations »;

Attendu que ladite résolution prévoyait notamment la nomination de madame Andreann Thibert à titre de représentante du comité de parents ;

Attendu la démission de madame Thibert;

Attendu que, conformément à la Politique relative aux règles de gouvernance du Conseil des commissaires, il y a lieu de nommer un commissaire représentant du comité de parents auprès du comité exécutif;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QU'à compter du 31 janvier 2019, madame Anne-Marie Arcand soit nommée membre du comité exécutif pour la durée non écoulée du mandat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VOYAGE EN FRANCE, EN ESPAGNE ET EN ITALIE POUR DES ÉLÈVES DE CUISINE DU MARCHÉ  
DE L'ÉCOLE HÔTELIÈRE DE L'OUTAOUAIS – MODIFICATION DU MONTANT ENTÉRINÉ**

**RÉSOLUTION 68 (2018-2019)**

Attendu les termes de la résolution 043 (2018-2019) ayant pour titre « Voyage en France, en Espagne et en Italie pour des élèves de cuisine du marché de l'École hôtelière de l'Outaouais – entérinement »;

Attendu que ladite résolution prévoyait une dépense totale de 85 488,94 \$;



Attendu que la dépense totale était plutôt de 93 696,89 \$;

Attendu la recommandation de la directrice de l'École hôtelière de l'Outaouais;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE les dépenses relatives au voyage en France, en Espagne et en Italie d'un groupe d'élèves de l'École hôtelière de l'Outaouais, au montant de quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-seize dollars (93 696,89 \$), soient approuvées.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ENTENTE INTERVENUE AVEC LA TVC BASSE-LIÈVRE QUANT À LA CAPTATION ET LA DIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

### **RÉSOLUTION 69 (2018-2019)**

Attendu que, pendant plusieurs années, la TVC Basse-Lièvre a diffusé intégralement les séances ordinaires du Conseil des commissaires;

Attendu que cette diffusion a été remplacée par l'émission CSCV 360 où des commissaires venaient présenter, au studio de la TVC, les principales décisions prises par le Conseil des commissaires lors de ces séances publiques;

Attendu qu'un projet d'entente est intervenu entre la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et la TVC Basse-Lièvre;

Attendu que celui-ci prévoit la diffusion intégrale des séances qui se déroulent au centre administratif de la CSCV;

Attendu que l'émission CSCV 360 continuera d'être diffusée à la suite des séances qui sont tenues à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 16 janvier 2019;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le président et le directeur général soient et sont par la présente autorisés à signer l'entente intervenue entre la TVC Basse-Lièvre et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées quant à la captation et la diffusion des séances du Conseil des commissaires.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE MARIA-GORETTI, À THURSO – ADJUDICATION**

### **RÉSOLUTION 70 (2018-2019)**

Attendu l'appel d'offres public ALL-1818AG01P pour des services professionnels en architecture pour l'agrandissement de l'école Maria-Goretti, à Thurso;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Groupe LRAA (Lapalme Rheault Architectes et Associés) + ACSL ..... Conforme  
53, boul. St-Raymond, bureau 200-A  
Gatineau (Québec) J8Y 1R8

TLA Architectes en partenariat avec A4 Architecture+Design..... Conforme  
A4 Architecture + Design inc.  
1885, rue Saint-Louis, suite 100  
Gatineau (Québec) J8T 6G4  
TLA Architectes Inc.  
2372, boulevard Saint-Martin Est  
Laval (Québec) H7E 5A4

Attendu que le comité de sélection s'est réuni le 21 janvier 2019;



**2104**

Attendu que le comité de sélection a accordé, en fonction de la grille d'évaluation retenue, la notation la plus élevée à la firme Groupe LRAA (Lapalme Rheault Architectes et Associés) + ACSL;

Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de la mesure spécifique « Ajout d'espace pour la formation générale » (mesure 50511) du Plan québécois des infrastructures 2018-2028;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 janvier 2019;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE le contrat pour les services professionnels en architecture pour l'agrandissement de l'école Maria-Goretti soit octroyé à la firme Groupe LRAA (Lapalme Rheault Architectes et Associés) + ACSL en fonction de la tarification des honoraires professionnels selon la méthode à pourcentage décrite au Décret des architectes (2402-84) pour lesdits travaux.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE POUR  
L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE MARIA-GORETTI, À THURSO – ADJUDICATION**

### **RÉSOLUTION 71 (2018-2019)**

Attendu l'appel d'offres public ALL-1818G01P pour des services professionnels en ingénierie mécanique et électrique pour l'agrandissement de l'école Maria-Goretti, à Thurso;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Bouthillette Parizeau ..... Conforme  
430, boulevard de l'Hôpital, bureau 210  
Gatineau (Québec) J8V 1T7

CIMA + ..... Conforme  
420, boulevard Maloney Est, bureau 201  
Gatineau (Québec) J8P 1E7

Les Services Exp Inc..... Conforme  
40, rue Sainte-Cécile,  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L7

Martin Roy et Associés Inc..... Conforme  
1601, chemin d'Oka  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1N1

WSP Canada Inc..... Conforme  
480, boulevard de la Cité, bureau 200  
Gatineau (Québec) J8T 8R3

Attendu que le comité de sélection s'est réuni le 15 janvier 2019;

Attendu que le comité de sélection a accordé, en fonction de la grille d'évaluation retenue, la notation la plus élevée à la firme WSP Canada Inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de la mesure spécifique « Ajout d'espace pour la formation générale » (mesure 50511) du Plan québécois des infrastructures 2018-2028;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 janvier 2019;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;



2105

QUE le contrat pour les services professionnels en ingénierie mécanique et électrique pour l'agrandissement de l'école Maria-Goretti, à Thurso, soit octroyé à la firme WSP Canada inc. en fonction de la tarification des honoraires professionnels selon la méthode à pourcentage décrite au Décret des ingénieurs (1235-87) pour lesdits travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE CIVILE ET DE STRUCTURE POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE MARIA-GORETTI, À THURSO – ADJUDICATION**

**RÉSOLUTION 72 (2018-2019)**

Attendu l'appel d'offres public ALL-1818AG01P pour les services professionnels en ingénierie structure / civil pour l'agrandissement de l'école Maria-Goretti, à Thurso;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

CIMA + ..... Conforme  
420, boulevard Maloney Est, bureau 201  
Gatineau (Québec) J8P 1E7

Les Services Exp Inc..... Conforme  
170, rue Deveault, bureau 100  
Gatineau (Québec) J8Z 1S6

WSP Canada Inc..... Conforme  
480, boulevard de la Cité, bureau 200  
Gatineau (Québec) J8T 8R3

GBi Experts-Conseils inc..... Conforme  
1010, rue de Sérigny, bureau 105  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Partenariat Auger et Quadrivium + Dumont..... Conforme  
290, boulevard Saint-Joseph, unité 2  
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3

Attendu que le comité de sélection s'est réuni le 21 janvier 2019;

Attendu que le comité de sélection a accordé, en fonction de la grille d'évaluation retenue, la notation la plus élevée à la firme CIMA +;

Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de la mesure spécifique « Ajout d'espace pour la formation générale » (mesure 50511) du Plan québécois des infrastructures 2018-2028;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 janvier 2019;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le contrat pour les services professionnels en ingénierie structure / civil pour l'agrandissement de l'école Maria-Goretti, à Thurso, soit octroyé à la firme CIMA + en fonction de la tarification des honoraires professionnels selon la méthode à pourcentage décrite au Décret des ingénieurs (1235-87) pour lesdits travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION**

**RÉSOLUTION 73 (2018-2019)**

Attendu les termes de la résolution 028 (2018-2019) intitulée : « Mandat octroyé et formation des comités restreints du Conseil des commissaires pour l'année scolaire



**2106**

2018-2019 » qui prévoyait notamment que madame Janie Vallée assumait la présidence du comité des ressources humaines;

Attendu que madame Vallée a choisi de céder sa place à la présidence du comité;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 janvier 2019;

Il est proposé par madame la commissaire Vanessa Reber;

QUE monsieur Edmond Leclerc assume la présidence du comité des ressources humaines pour la durée non écoulée du mandat prévue à la résolution 028 (2018-2019).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MERCREDI 20 FÉVRIER 2019, À 20H, À LA SALLE DES COMMISSAIRES DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CSCV**

**RÉSOLUTION 74 (2018-2019)**

Il est proposé par madame la commissaire Lucie St-Louis;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 20 février 2019, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 20 h 48.

**Éric Antoine,**  
Président

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général